

**ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION**  
**LE MAIRE DE SELLES SUR CHER**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Voirie Routière ;  
VU le Code de la Route ;  
VU l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation approuvée par l'arrêté interministériel du 11 juin 2021 modifié et complété le 23 novembre 2021 en 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> parties ;  
VU le décret n°2009-615 du 03 juin 2009 modifié portant inscription des RD n° 176 A, RD n° 956, RD n° 956 A et RD n° 976 dans la liste des voies classées à grande circulation.  
VU l'arrêté préfectoral n°41-2021-02-15-003 du 15 février 2021 portant délégation de signature à M Patrick SEAC'H Directeur Départemental des Territoires. ;  
VU l'état des lieux ;  
VU l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires (SPRICER) en date du 23 août 2023 ;  
VU l'avis favorable de la Division Routes Sud en date du 21 août 2023 ;

**CONSIDERANT** que rien ne s'oppose à la réalisation des travaux demandés ;  
**CONSIDERANT** que pour permettre le bon déroulement des travaux de réaménagement du quartier du Bourgeau et protéger les usagers de la RD 176 A (rue de Romorantin) en agglomération et hors agglomération, il y a lieu de réglementer la circulation routière des poids lourds sur cette voie ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

**La circulation routière des poids lourds sera interdite sur la RD n° 176 A (rue de Romorantin) en agglomération et hors agglomération du lundi 28 août 2023 au vendredi 10 mai 2024 inclus.**

**Des itinéraires de déviation pour les poids lourds seront mis en place en amont de la section de la voie concernée par les travaux via les RD n° 976, RD n° 956, RD 176 A (Avenue Aristide Briand), RD n° 956 A et RD n° 54 (voir plans ci-joints).**

**Article 2 :**

L'entreprise EUROVIA sera chargée de délimiter la portion de la rue neutralisée et de la mise en place de la signalisation réglementaire. L'entreprise EUROVIA sera responsable :

→ Du maintien et du parfait entretien de la signalisation ;

→ De tout incident ou accident résultant directement ou indirectement du non-respect des prescriptions, objet du présent arrêté.

**Article 3 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :**

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 5 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Madame le Maire est chargé de l'application du présent arrêté dont copie sera transmise à :

Services techniques de la ville de Selles-sur-Cher – 3 rue St Lazare 41130 Selles-sur-Cher

Police Municipale de Selles-sur-Cher – 1 Place Charles de Gaulle 41130 Selles-sur-Cher

Gendarmerie de Selles-sur-Cher – 13 Avenue Cher Sologne 41130 Selles-sur-Cher.

Centre de Secours de Selles-sur-Cher – 29 Avenue Aristide BRIAND- 41130 Selles-sur-Cher.

SMUR du Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay – 96 rue des Capucins – 41200 Romorantin-Lanthenay  
Entreprise EUROVIA – 10 rue de la Creusille – 41 000 Blois.

Entreprise AQUALIA – 5 rue Nicolas Appert – 41700 Le Controis-en-Sologne.

DDT de Loir-et-Cher – Unité défense et transport du SPRICER 31 Mail Pierre Charlot 41000 Blois.

Monsieur le Chef de la Division Routes Sud à Romorantin-6 rue Gutenberg 41200 Romorantin-Lanthenay

SMIEEOM Val de Cher – 22 rue de Gâtines – 41110 Seigy.

Région Centre Val de Loire (service des transports scolaires).



Fait à Selles-sur-Cher, le 24 août 2023  
L'Adjoint au Maire  
Vincent SOMMIER

Rendu exécutoire le : 24/08/2023  
Notifié aux intéressés le : 24/08/2023  
Date de publication sur le site internet de la ville : 24/08/2023

SELLES SUR CHER  
REQUALIFICATION RUE DU BOURGEOU  
PLAN GLOBAL DE DEVIATION 1  
DU 04/09/2023 AU 01/05/2024

COURRIER "ARRIVÉE"  
30 JUIN 2023  
MAIRIE DE SELLES S/CHER



— Deviation circulation PL  
— Circulation Interdite PL  
— Zone de travaux

